

REUSSIR
AU LYCÉE



**LYCÉE D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
PROFESSIONNEL**

PRÉSENTATION
AUX ÉLÈVES DE SECONDE ET À
LEUR FAMILLE

SOMMAIRE

- Le lycée d'enseignement général et technologique
- Le lycée professionnel
- La seconde générale et technologique
- La seconde professionnelle
- La voie générale
- La voie technologique
- Les épreuves du baccalauréat
- L'orientation en classe de seconde
- La voie professionnelle

LE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
 - Les lycéens bénéficient **d'enseignements communs à tous**, qui garantissent l'acquisition d'une culture commune et favorisent la réussite de chacun.
 - Les lycéens choisissent **des enseignements de spécialité** pour approfondir leurs connaissances et affiner progressivement leur projet dans leurs domaines de prédilection.
- Pour bien accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - Un temps dédié à l'orientation en 2^{de},
 - Des professeurs principaux en 1^{ère} et en terminale
 - Des **enseignements communs**, des **enseignements de spécialité** et la possibilité de choisir des **enseignements optionnels**

LE LYCÉE PROFESSIONNEL

- Pour apprendre un métier et s'insérer dans la vie professionnelle
 - Le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles.
 - Avec les familles de métiers, la réalisation du chef d'œuvre ou la co-intervention le lycée professionnel vise à engager les élèves dans des parcours d'excellence en donnant du sens aux enseignements généraux.
- Pour se préparer aux études supérieures
 - Un accompagnement personnalisé spécifique en classe de terminale destiné aux élèves souhaitant poursuivre leurs études en BTS

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

- En **seconde GT** : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP) (+ options)
- En seconde professionnelle **famille de métiers** : Enseignements professionnels de différents métiers proches + Enseignement général + Périodes de formation en milieu Professionnel (PFMP)
- En **première GT** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **première et terminale PRO** : Enseignements professionnels spécifiques + enseignement général + AP + Co-intervention + Chef d'œuvre
- En **terminale GT** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)



LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

LES NOUVEAUTÉS

■ Test de positionnement :

En tout début d'année scolaire, chaque élève passe un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins.

Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille et permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'élève.

■ L'accompagnement comprend une aide au choix de l'orientation :

- Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
- Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1^{re} (générale ou technologique)
- Pour l'aider à choisir ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une 1^{re} générale ou sa série s'il envisage une 1^{re} technologique.

HORAIRES

■ ENSEIGNEMENTS COMMUNS

| MATIERE | Horaire hebdomadaire |
|---|----------------------|
| Français | 4 h |
| Histoire-géographie | 3 h |
| LVA et LVB | 5h30 |
| Sciences éco et sociales | 1h30 |
| Mathématiques | 4 h |
| Physique-chimie | 3 h |
| Sciences de la vie et de la Terre (SVT) | 1h30 |
| Education physique et sportive | 2 h |
| Education civique, juridique et sociale | 18h annuelles |

HORAIRES

■ ENSEIGNEMENTS optionnels

| MATIERE | Horaire hebdomadaire |
|--|----------------------|
| Langues et cultures de l'Antiquité : latin | 3 h |
| Biotechnologies | 1h30 |
| Sciences et laboratoire | 1h30 |
| Sciences de l'ingénieur/Création et innovations technologiques | 1h30 |

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève choisit son orientation, après avis du conseil de classe :
 - Vers une série de la **voie technologique**
- ou
- En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe
- En **voie professionnelle**, choix d'une filière de spécialisation



VOIE GÉNÉRALE

**La première
et la terminale**

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

| Enseignements communs | Première | Terminale |
|--------------------------------------|-------------|----------------|
| FRANÇAIS / PHILOSOPHIE | 4 h / - | - / 4 h |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE | 3 h | 3 h |
| ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE | 0 h 30 | 0 h 30 |
| LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B | 4 h 30 | 4 h |
| ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE | 2 h | 2 h |
| ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE | 2 h | 2 h |
| | 16 h | 15 h 30 |

Mathématiques pour ceux qui ne suivent pas la spécialité en 1ère : 1h30

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement leur profil d'études grâce au choix des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

- Les lycées proposent des enseignements de spécialité parmi les suivants:
 - **Mathématiques**
 - **Physique-chimie**
 - **Sciences de la vie et de la Terre**
 - **Sciences économiques et sociales**
 - **Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques**
 - *Humanités, littérature et philosophie*
 - **Langues, littératures et cultures étrangères et régionales**
 - *Numérique et sciences informatiques*
 - **Sciences de l'ingénieur**
 - *Littérature, langues et cultures de l'Antiquité*
 - *Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)*
 - *Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)*
 - *Education physique, pratiques et culture sportives (à compter de la session 2023)*

- Les lycées offrent au moins sept de ces treize enseignements de spécialité

- Si l'élève souhaite choisir un enseignement de spécialité qui n'est pas offert par son établissement il peut le suivre dans un autre établissement ou par le CNED

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

- Des enseignements optionnels pour **élargir sa culture** ou compléter son profil :
 - En première et en terminale les élèves de la voie générale peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :
 - *Langue vivante C*
 - *Arts*
 - *Langue des signes française (LSF)*
 - *Éducation physique et sportive*
 - **Langues et cultures de l'Antiquité** (cumulable avec une autre option)
 - En terminale, les élèves peuvent également ajouter un enseignement optionnel pour élargir leurs possibilités d'études supérieures :
 - « *Droit et grands enjeux du monde contemporain* »
 - « **Mathématiques expertes** » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « **Mathématiques complémentaires** » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale



VOIE TECHNOLOGIQUE

**La première
et la terminale**

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

- Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité** :
 - *ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social*
 - **STL : Sciences et technologies de laboratoire**
 - *STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués*
 - **STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**
 - *STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion*
 - *STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration*
 - *S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse*
 - *STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)*

LES ENSEIGNEMENTS

■ Enseignements communs :

- Français (en première) : 3h
- Philosophie (en terminale) : 2h
- Histoire Géographie : 1h30
- Langues vivantes (A et B) + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4h de langues vivantes (dont 1h d'ETLV)
- Education physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h sur l'année

■ Enseignements de spécialité :

- 3 enseignements de spécialité en première
- 2 enseignements de spécialité en terminale
- Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série



LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - **1 épreuve anticipée** de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et 1 épreuve orale terminale (« grand oral »).
 - Ces épreuves sont organisées sur un modèle comparable aux anciennes épreuves du baccalauréat.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - **30 % correspondant à la moyenne de l'élève au cours du cycle terminal en** histoire-géographie, LVA-LVB, enseignement scientifique dans la voie générale ou mathématiques dans la voie technologique, et EPS. Chacun de ces cinq enseignements compte à poids égal, soit 6 %, sur le cycle terminal ;
 - **8%** correspondant à la moyenne dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ;
 - **2%** correspondant à la moyenne dans l'enseignement moral et civique, sur le cycle terminal.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves terminales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

CALCUL DE LA NOTE DU BAC

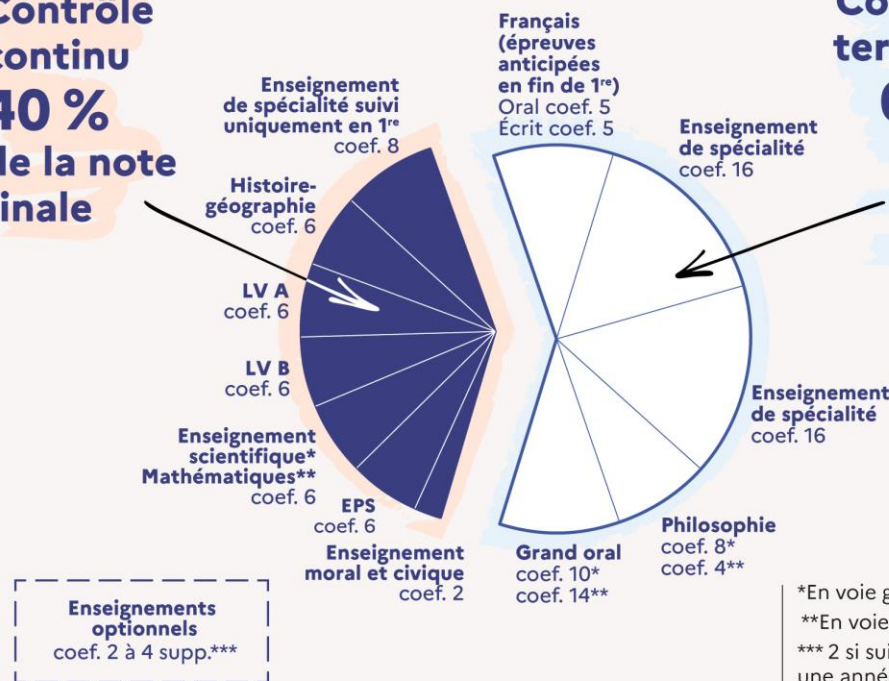
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{er} et terminale





L'ORIENTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

- Dès le début de l'année de seconde, les lycéens commencent à construire leur projet d'orientation; ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'aide au choix d'orientation.
- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent aux élèves de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.
- Afin de fournir aux élèves une information fiable et approfondie sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel, l'ONISEP a mis en ligne une plateforme de ressources :

www.secondes-premieres2022-2023.fr/

Site prochainement mis à jour

AU 2^E TRIMESTRE EN SECONDE

- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.

- Réunion d'information et de présentation des spécialités :
09 février 2024 (sous réserve de confirmation)

LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2^{ème} trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de 1^{re}
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces souhaits font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1^{re}.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

** voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*



VOIE PROFESSIONNELLE

La seconde « famille de métiers »

LES FAMILLES DE METIERS

- Il existe 14 familles de métiers

à BUISSON:

Seconde Métiers de la relation client :

- Bac Métiers du commerce et de la vente, Option A Animation et gestion de l'espace commercial
- Bac Métiers du commerce et de la vente, Option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- Bac Métiers de l'accueil

Seconde Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels:

- Bac Technicien en chaudronnerie industrielle

Seconde Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées:

- Bac Pilote de ligne de production
- Bac Maintenance des systèmes de production connectés
- Bac Procédés de la chimie de l'eau et des papiers-cartons

GRILLES HORAIRES

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Mathématiques

Langue vivante A

Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)

Arts appliqués et culture artistique

Éducation physique et sportive

Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)

| | Seconde | Première | Terminale | Total sur 3 ans |
|--|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique | 105 | 84 | 78 | 267 |
| Mathématiques | 45 | 56 | 39 | 140 |
| Langue vivante A | 60 | 56 | 52 | 168 |
| Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités) | 45 | 42 | 39 | 126 |
| Arts appliqués et culture artistique | 30 | 28 | 26 | 84 |
| Éducation physique et sportive | 75 | 70 | 65 | 210 |
| | 360 h | 336 h | 299 h | 995 h |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d) | 90 h | 84 h | 91 h | 265 h |

GRILLES HORAIRES

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Enseignement professionnel

Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)

Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)

Réalisation d'un chef d'œuvre

Prévention-santé-environnement

Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)

| | Seconde | Première | Terminale | Total sur 3 ans |
|---|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Enseignement professionnel | 330 | 266 | 260 | 856 |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention (b) | 30 | 28 | 13 | 71 |
| Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b) | 30 | 14 | 13 | 57 |
| Réalisation d'un chef d'œuvre | - | 56 | 52 | 108 |
| Prévention-santé-environnement | 30 | 28 | 26 | 84 |
| Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité) | 30 | 28 | 26 | 84 |
| | 450 h | 420 h | 390 h | 1 260 h |

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

4 à 6
semaines

6 à 8
semaines

8
semaines

18 à 22
semaines

- *La PFMP (période de formation en milieu professionnelle) est un stage obligatoire en entreprise dont l'objectif est d'acquérir et consolider des compétences professionnelles.*
- *La réalisation des 22 semaines en entreprise durant les trois années de formation participe à l'obtention du diplôme.*
- *Parce qu'en voie professionnelle les stages sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, toutes les périodes de stage de votre enfant sont désormais gratifiées par l'État :*
 - *50 € par semaine en 1re année de CAP et en 2de*
 - *75 € par semaine en 2e année de CAP et en 1re*
 - *100 € par semaine en 1le*
- *Un bureau des entreprises est créé dans chaque lycée professionnel. Il est le point d'entrée de l'établissement pour chaque entreprise du territoire. Il accompagnera toute l'année votre enfant dans ses temps de stage et d'alternance.*

L'APPRENTISSAGE EN LYCEE PROFESSIONNEL

- *Dès la classe de première chaque élève peut devenir apprenti et continuer sa formation au Lycée BUISSON avec ses camarades de classe.*
- *L'apprenti devient un salarié de l'entreprise qui l'accueille après signature d'un contrat d'apprentissage.*
- *Le nombre de semaines en entreprise est renforcé.*
- *Un complément de formation spécifique est apporté durant les semaines de présence au lycée.*
- *En cas de rupture du contrat, l'apprenti redevient élève dans sa classe.*
- *L'apprenti est rémunéré suivant une grille spécifique.*
- *L'apprenti travaille 35h/semaine et dispose de 5 semaines de congés*

LA POURSUITE D'ETUDES après un BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

- *De nombreux élèves de lycées professionnels poursuivent leurs études en BTS*
- *Les élèves de la voie professionnelle sont prioritaires pour entrer en BTS sur PARCOURSUP*
- *De nombreux diplômés de la voie professionnelle poursuivent leur cursus en apprentissage*

REUSSIR
AU LYCÉE

